



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Gamma 2

## Règles et données de références du CDS DTI+

Guide Utilisateur DTI+

Version V0.1 du 19/09/2023

État : validé

**Guide Utilisateur DTI+**  
**SUIVI DES MODIFICATIONS**

Numéro de version	Auteur	Modifications	Relecteur	Date de livraison
0.1	SSG	Initialisation du document	SI1 - FID3	03/05/2023

1	Introduction.....	4
1.1	Objet du document.....	4
1.2	Lexique.....	4
1.2.1	Lexique français.....	4
1.2.2	Lexique anglophone.....	5
1.3	Documents applicables et documents de référence.....	5
1.4	Annexes.....	5
1.5	Exemples.....	5
2	Présentation.....	6
2.1	Contexte : Pourquoi le DTI+ ?.....	6
3	Mode opératoire.....	6
3.1	Les fonctionnalités.....	6
3.2	Pré-requis.....	6
3.3	Intégrer un DAES.....	6
3.3.1	Schéma général.....	6
3.3.2	Mode opératoire.....	7
3.3.3	Gestion des erreurs.....	8
4	Règles de gestion.....	9
4.1.1	Conditions.....	9
4.1.2	Business Rules.....	10
4.1.3	Regles.....	11
4.1.4	Regles spécifiques FR.....	12
4.1.5	Regles IHM.....	12
4.1.6	Autres règles.....	13

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 OBJET DU DOCUMENT

Gamma2 offre la possibilité aux opérateurs de créer leurs DAES de plusieurs façons :

- Le DTI (Direct Trader Interface) : L'envoi des données se fait au moyen d'un formulaire de saisie sur l'interface Gamma2.
- L'EDI (Echange de Données Informatisé) : L'envoi des données se fait à l'aide de fichiers au format json de serveur à serveur. Ce mode nécessite la mise en place d'une solution (éditeur de logiciel, prestataire de connexion...) permettant l'échange des messages avec Gamma2.
- Le DTI + : Solution intermédiaire entre l'EDI et le DTI, l'envoi des données se fait à l'aide d'un fichier json depuis l'interface Gamma2.

L'objectif de ce document est de décrire le fonctionnement général du DTI + de GAMMA2.

## 1.2 LEXIQUE

### 1.2.1 LEXIQUE FRANÇAIS

Abréviation	Définition
<b>CDR</b>	Certificat de Réception
<b>CRA</b>	Code de Référence Administratif
<b>DAE</b>	Document administratif électronique
<b>DAES</b>	Document d'accompagnement électronique simplifié
<b>DC</b>	Destinataire Certifié
<b>DE</b>	Destinataire Enregistré
<b>DETO</b>	Destinataire Enregistré à Titre Occasionnel
<b>DSA</b>	Document Simplifié d'Accompagnement
<b>e-DSA</b>	DSA dématérialisé (Différent des DSA manuels)
<b>EA</b>	Entrepositaire Agréé
<b>EC</b>	Expéditeur Certifié
<b>EE</b>	Expéditeur Enregistré
<b>EM</b>	État Membre
<b>GAMMA</b>	Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises
<b>GAMMA Legacy</b>	Application GAMMA historique
<b>GAMMA2</b>	Nouvelle application GAMMA dans le cadre de la refonte
<b>IC</b>	Intracommunautaire
<b>MAC</b>	Mise à la consommation
<b>N/A</b>	Non Applicable
<b>ROSA</b>	Référentiel des Opérateurs et Suivi des Agréments
<b>DSD</b>	Dossier Spécifications détaillées
<b>MCD</b>	Modèle Conceptuel de Données

1.2.2 LEXIQUE ANGLOPHONE

Abréviation	Définition	Traduction
ACO	Administrative Coopération	
API	Application Programming Interface	
ARC	Administrative Reference Code	CRA
B2B	Business-to-Business	
B2C	Business to Consumer	VAD
CCN	Common Communication Network	
CCN2	Common Communication Network 2	
COM	European Commission	
DDNA	Design Document for National Application	
e-AD	Electronic Administrative Document	DAE
e-SAD	Electronic Single Administrative document	DAES
EORI	Economic Operators Registration and Identification subsystem	
FESS	Functional Excise System Specification	
MS	Member State	
MSA	Member State Administration	EM
SAD	Single Administrative document	
SEED	System of Exchange of Excise Data	
TESS	Technical Excise System Specification	
XSD	XML Schema Definition	
YAML	Yet Another Markup Language	

### 1.3 DOCUMENTS APPLICABLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Référence du document	Titre du document	Version	Date
[Doc1]	CDS-GAMMA-DTI+_v1.2.0.yaml	1.2.0	03/05/2023

### 1.4 ANNEXES

Référence du document	Titre du document	Description
[Annexe1]	Gamma_Methode_Habilitation_EDI	Document décrivant les méthodes d'habilitation pour les éditeurs EDI.

### 1.5 EXEMPLES

Référence	Titre	Version	Date
[Exemple1]	Template_FRA815_DTI+.json	1.0.0	03/05/2023

## 2 PRÉSENTATION

### 2.1 CONTEXTE : POURQUOI LE DTI+ ?

Le DTI + est destiné aux opérateurs pour lesquels le DTI et l'EDI ne représentent pas des solutions adaptées. Comparativement au DTI, il permet de se passer de la saisie et ainsi de gagner du temps lorsque le nombre de déclarations est important. Il s'agit également d'une solution moins coûteuse car elle impose uniquement à l'opérateur d'être en mesure de générer des messages au format json.

## 3 MODE OPÉRATEUR

### 3.1 LES FONCTIONNALITÉS

L'opérateur a la possibilité d'intégrer dans le système un ou plusieurs DAES, sous forme de fichiers json, via le bouton "Intégrer DTI+". Ces fichiers sont créés par des logiciels d'édition spécifiques, ou alors l'opérateur utilise un modèle de FRA815DTI+ directement. Si les contrôles sont passants, ces DAES sont enregistrés à l'état brouillon dans le système et sont alors disponibles pour édition et émission. Le cycle de vie du mouvement est réalisé via l'interface DTI de Gamma2.

### 3.2 PRÉ-REQUIS

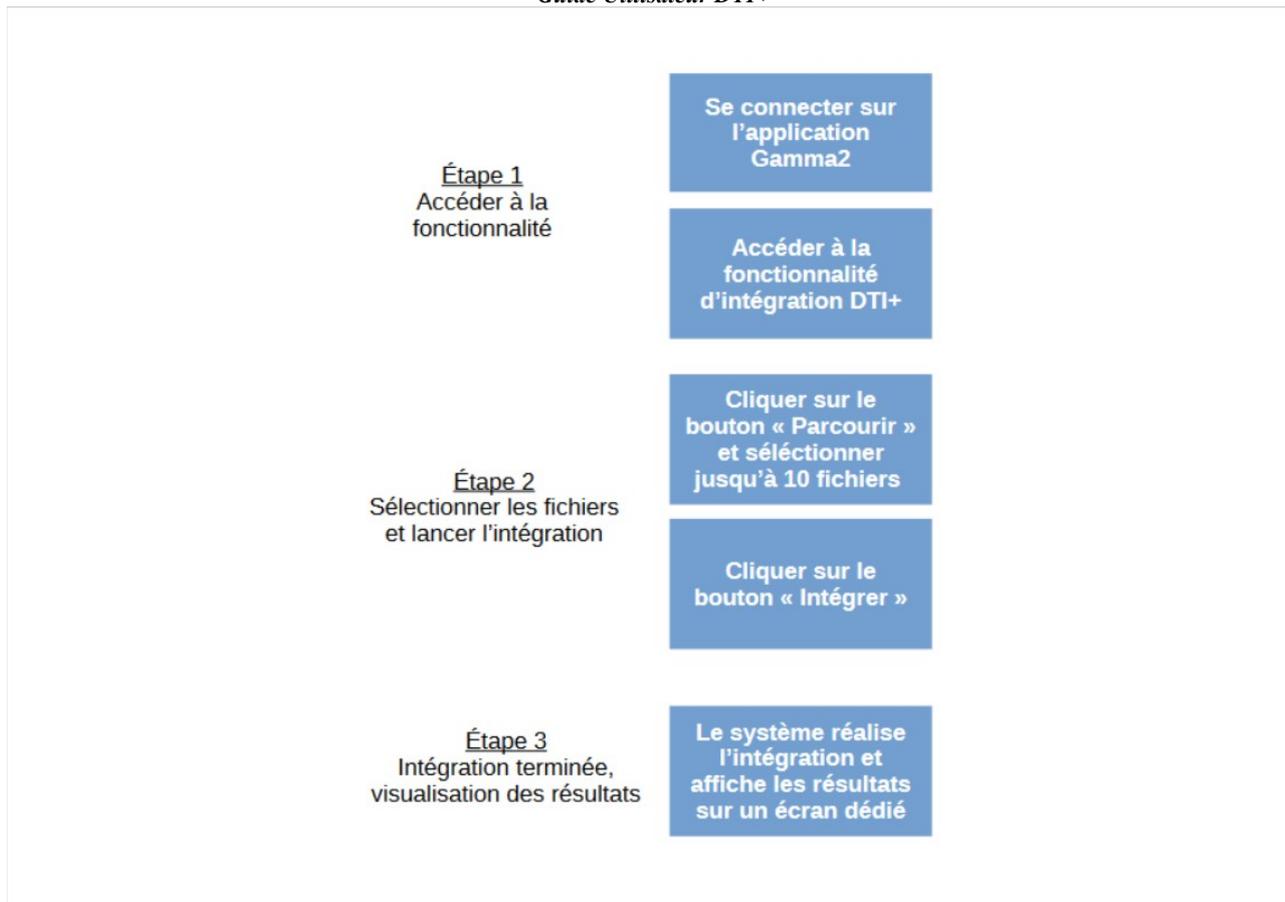
L'opérateur souhaitant utiliser la fonctionnalité DTI+ doit remplir plusieurs conditions :

- Posséder un compte Produane.
- Être habilité à effectuer des actions sur les DAES.
- Disposer d'un fichier JSON DTI+ devant être enregistré dans le système.

### 3.3 INTÉGRER UN DAES

#### 3.3.1 SCHÉMA GÉNÉRAL

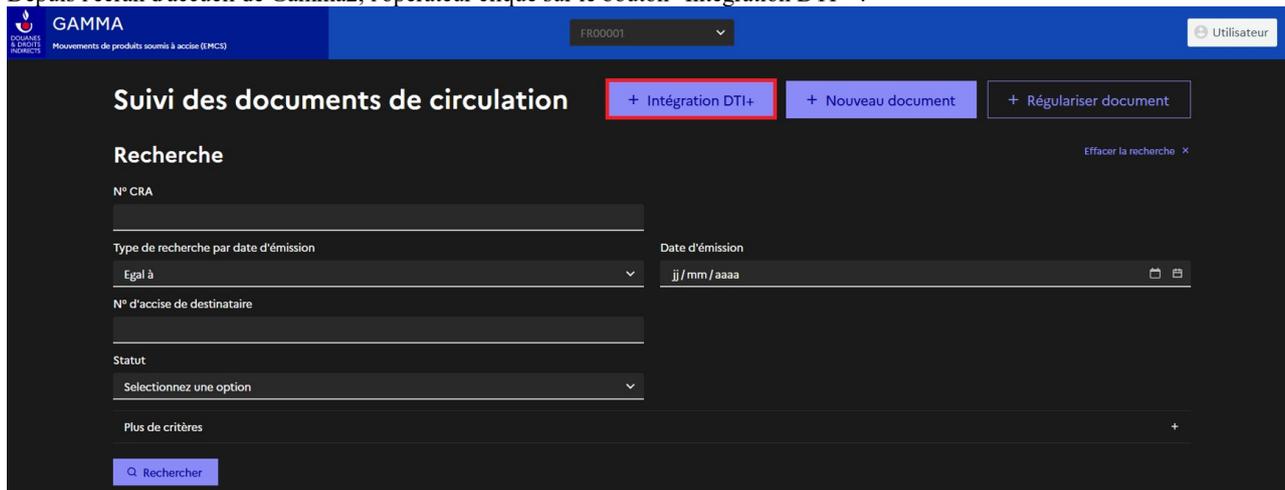
Guide Utilisateur DTI+



### 3.3.2 MODE OPÉRATEUR

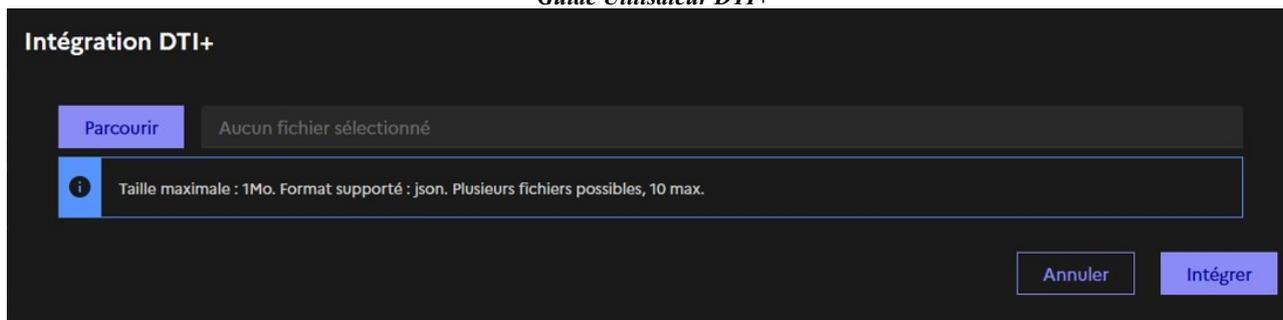
#### 3.3.2.1 ÉTAPE 1 : ACCÉDER À LA FONCTIONNALITÉ DTI+

Depuis l'écran d'accueil de Gamma2, l'opérateur clique sur le bouton "Intégration DTI+".



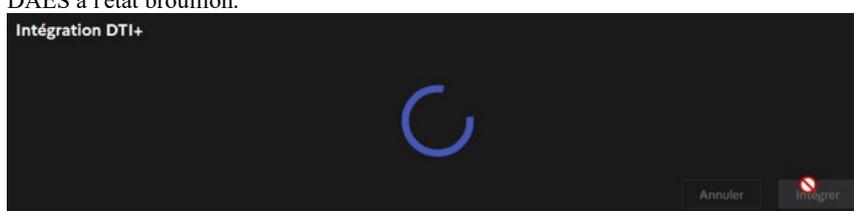
#### 3.3.2.2 ÉTAPE 2 : IMPORTER LES FICHIERS

L'opérateur sélectionne un ou plusieurs fichiers au format "json" (maximum 10) via le bouton "Parcourir".



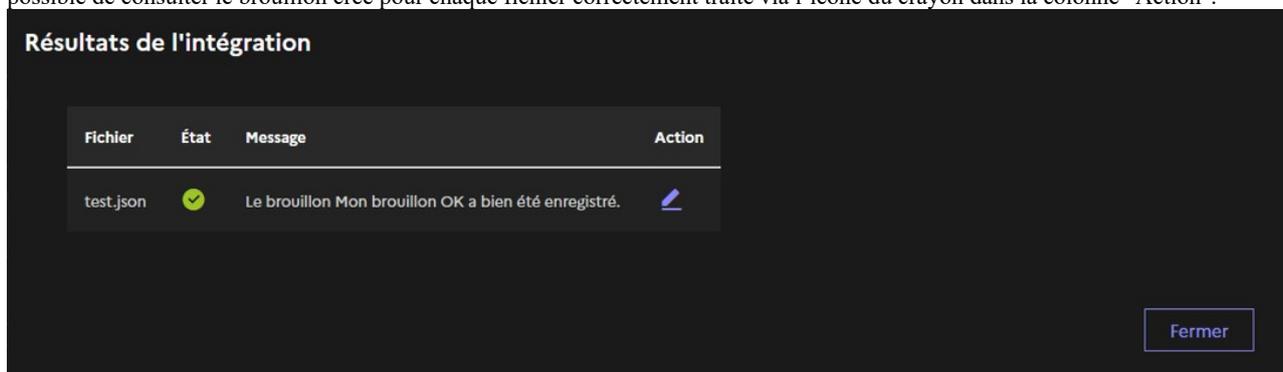
### 3.3.2.3 ÉTAPE 3 : INITIER L'INTÉGRATION DTI+

L'opérateur clique sur le bouton "intégrer" permettant de lancer le traitement des fichiers. Le système affiche un spinner durant toute sa durée. Pour chaque fichier choisi, le système réalise les contrôles et s'ils sont passants enregistre les données dans un nouveau DAES à l'état brouillon.



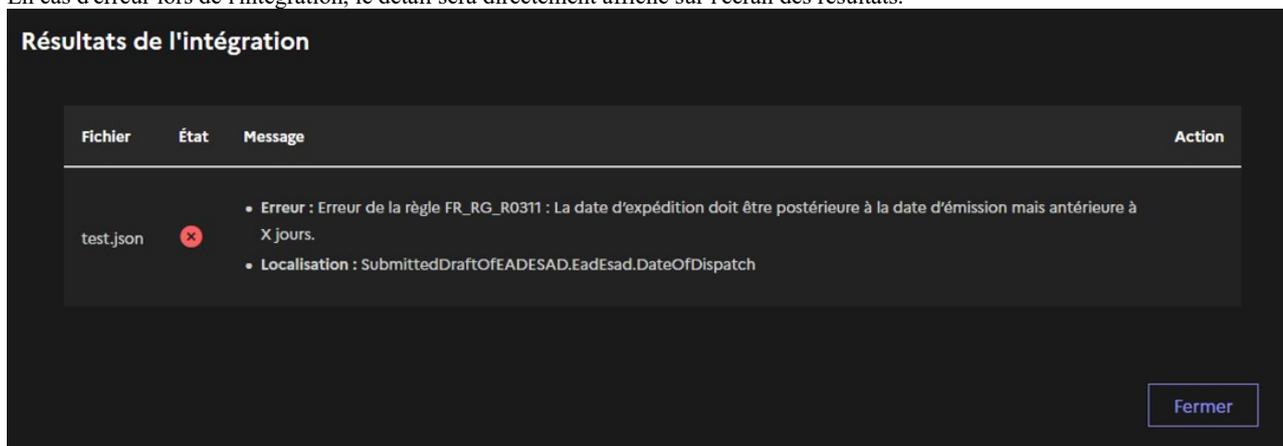
### 3.3.2.4 ÉTAPE 4 : VISUALISER LES RÉSULTATS

Une fois le traitement terminé, le système affiche une pop-in contenant les résultats de l'intégration des fichiers DTI+. Il est alors possible de consulter le brouillon créé pour chaque fichier correctement traité via l'icône du crayon dans la colonne "Action".



### 3.3.3 GESTION DES ERREURS

En cas d'erreur lors de l'intégration, le détail sera directement affiché sur l'écran des résultats.



## 4 RÈGLES DE GESTION

### 4.1.1 CONDITIONS

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
IC_RG_C002	<p>Le champ "langue" correspondant à ces champs de texte (nom du champ avec extension "_LG") est obligatoire si le champ est utilisé :</p> <p>DAES.lieuExpedition_lieuExpLG            DAES.lieuLivraison_LieuLivLG            DAES.transport_InfoComplModeTranspLG            DAES.transport.scelle_InfoComplScelLG            DAES.document_descriptionLG            DAES.document_refDoc            DAES.transport_InfoComplModeTranspLG            DAES.garant_garantLG            DAES.article_periodematurationLG            DAES.article_marqueCommercialeLG            DAES.article_descriptionCommercialeLG            DAES.article_marqueFiscaleLG            DAES.article_indicationOrigineLG            DAES.article.conditionnement.scelle_InfoComplScelLG            DAES.article_InfoComplLG</p> <p>Sinon ces champs sont facultatifs.</p>	-
IC_RG_C006	Au moins l'un de ces 3 champs soit être renseigné : type de document, description du document, référence du document.	-
IC_RG_C010	<p>Le numéro d'accise du destinataire est obligatoire si le type de destination est - "Entrepôt fiscal" - "Destinataire enregistré" - "Destinataire enregistré temporaire" - "Expédition directe" - "Destinataire certifié" - "Destinataire certifié temporaire" ou "Retour au lieu d'expédition" Il est facultatif si le typedestination est "Export" Dans tous les autres cas le numéro d'accise du destinataire ne s'applique pas et ne doit pas être valorisé.</p>	-
IC_RG_C012	Les champs de la rubrique "Lieu d'expédition" sont obligatoires si le champ indication origine est "1 - Entrepôt fiscal" ou "3 - Droits acquittés", sinon il ne s'appliquent pas.	-
IC_RG_C013	<p>L'obligation de saisir les groupes de données lieu de livraison et bureau douane du lieu de livraison dépend du type de destination. Pour les DAES <b>Si</b> DAES_typedestination= 9 - Destinataire certifié</p> <p><b>Alors</b>            [TRADER Place of Delivery] est obligatoire [OFFICE Place of Delivery – Customs] ne s'applique pas <b>Si</b> DAES_typedestination = 10 - Destinataire certifié temporairement <b>Alors</b> [TRADER Place of Delivery] est obligatoire [OFFICE Place of Delivery – Customs] ne s'applique pas</p> <p><b>Si</b> DAES_typedestination = 11 - Retour au lieu d'expédition</p> <p><b>Alors</b>            [TRADER Place of Delivery] ne s'applique pas [OFFICE Place of Delivery – Customs] ne s'applique pas Pour les autres titres de mouvements (Hors lot 1) :</p> <p>Si le type de destination est '1 - Entrepôt fiscal' ou '4 - Livraison directe', le bloc Lieu de Livraison est obligatoire et le bloc Bureau du Lieu de Livraison ne s'applique pas</p> <p>Si le type de destination est '2 - Destinataire enregistré' ou '3 - Destinataire Temporairement enregistré' ou '5 - Destinataire exonéré', le bloc Lieu de Livraison est facultatif et le bloc Bureau du Lieu de Livraison ne s'applique pas</p> <p>Si le type de destination est '6 - Export', le bloc Lieu de Livraison ne s'applique pas et le bloc Bureau du Lieu de Livraison est obligatoire</p> <p>Si le type de destination est '8 - Destination inconnue (destinataire) inconnu', les blocs Lieu de Livraison et Bureau du Lieu de Livraison ne s'appliquent pas</p>	

**Guide Utilisateur DTI+**

IC_RG_C017	L'obligation de saisir les données "informations du garant" dépend du type de garant. Pour les DAES le garant est le destinataire et ces champs ne s'appliquent pas.	Le garant pour les DAES est systématiquement le destinataire. Cf. <a href="#">RG FR_RG_R045</a>
IC_RG_C045	Si le champ categorieProduitVitiVini est valorisé à "4 - Vin importé" le pays tiers d'origine est obligatoire.	-
IC_RG_C048	Si l'indicateur "Degré plato obligatoire" est valorisé à "Oui" (cf. référentiel "Ref_21 - Code des produits d'accises") et l'EM d'expédition ou de destination taxe la bière selon le degré Plato Alors le degre Plato est obligatoire Sinon le degrePlato ne s'applique pas.	Le critère des pays gérant le degré plato est ajouté au sein de l'EMCS 4.0.
IC_RG_C049	Si l'indicateur "Densité obligatoire" est valorisé à "Oui" (cf. référentiel "Ref_21 - Code des produits d'accises") Alors le champ masse Volumique est obligatoire Sinon ce champ ne s'applique pas.	-
IC_RG_C073	Si le type de conditionnement est dénombrable le nombre de colis est obligatoire sinon il ne s'applique pas.	-
IC_RG_C074	Si le type de destination est "Entrepôt fiscal", "Destinataire Certifié" ou "Destinataire Certifié Temporaire" le numéro d'accise du lieu de livraison est obligatoire. Si le type de destination est "Livraison directe" ou "Retour à l'expéditeur" ce champ ne s'applique pas Dans tous les autres cas ce champ est facultatif.	-
IC_RG_C101	Si le numéro d'accise du garant est renseigné, la saisie de ses coordonnées est facultative, sinon ces informations sont obligatoires.	-
IC_RG_C102	Si l'organisateur du DAES est l'expéditeur ou le destinataire le bloc Organisateur ne s'applique pas, sinon il est obligatoire.	-
IC_RG_C116	SI le type de message est "Soumission pour exportation (dédouanement local)" ou le type de destination est "8 : Destination inconnue (destinataire inconnu)" alors le bloc Destinataire ne s'applique pas sinon il est requis.	Pour les DAES, est obligatoire, le destinataire doit obligatoirement être renseigné.
IC_RG_C127	Si le code du mode de transport est "Autre", le champ Informations Complémentaires correspondant est obligatoire sinon ce champ ne s'applique pas	-
IC_RG_C152	Si l'indicateur "Degré plato obligatoire" issue du référentiel "Ref_21 - Code des produits d'accises" est positionné sur "Vrai" Alors au moins un des champs suivants est obligatoire : - DAES.article_titreAlcoometrique - DAES.article_degrePlato Sinon ces champs sont facultatifs.	Non nécessaire en FRONT - cf RG IC_RG_C048 (Judiciale)
IC_RG_C156	Si le code d'unité de transport est "5 : Installations de transport fixes" le champ immatriculation ne s'applique pas sinon il est obligatoire.	-
IC_RG_C202	Si le type de document est renseigné, le titre du document est obligatoire sinon il ne s'applique pas.	Si le type de document est renseigné, la balise [Document Reference] est obligatoire, sinon la balise est ignorée.
IC_RG_C203	Si le champ « Nombre d'emballages » est renseigné à « 0 », le champ « Marque d'expédition » est obligatoire, sinon elle est facultative.	
IC_RG_C207	Dans le cadre d'un mouvement en droits acquittés (DAES), les champs de ce bloc (nom, adresse_nomvoie, adresse_codepostal, adresse_ville) ne doivent pas être renseignés si le numéro d'accise du lieux d'expédition est renseigné. Dans les autres cas, ils sont optionnels.	Pour information, il est possible de distinguer DAES et DAE à partir de la structure du numéro de CRA, ou bien dans les messages 815 à l'aide du champ DAES_typemessage.
IC_RG_C208	Dans le cadre d'un mouvement en droits acquittés (B2B - DAES), le champ DAES.lieuExpédition_numeroAccise n'est pas applicable. Dans les autres cas il est obligatoire.	Pour information, il est possible de distinguer DAES et DAE à partir de la structure du numéro de CRA, ou bien dans les messages 815 à l'aide du champ DAES_typemessage.

#### 4.1.2 BUSINESS RULES

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
-----------	--------------------------	-------------

Guide Utilisateur DTI+

IC_RG_BR001	Le Local Reference Number du DAES doit être unique pour l'expéditeur et ne doit pas être référencé au sein dans un autre mouvement DAES.	Le champ "Local Reference Number" ne doit pas avoir été utilisé pour un autre DAE du même expéditeur
IC_RG_BR007	La durée du transport doit être inférieure au maximum autorisé pour le mode de transport choisi.	La durée de transport est contrôlée par mode de transport (voir table TransportModeCode de GamRef)
IC_RG_BR018	Le Code NC de chaque article d'un DAES doit être associé au code produit accise de l'article sauf pour le code produit S500.	
IC_RG_BR045	Si le destinataire est un Destinataire Certifié et que l'expéditeur est un Expéditeur Certifié Temporaire Alors le numéro d'accise du destinataire doit exister dans l'autorisation temporaire de l'expéditeur dans SEED.	-
IC_RG_BR046	Si le destinataire est un Destinataire Certifié Temporaire et que l'expéditeur est un Expéditeur Certifié Alors le numéro d'accise de l'expéditeur doit exister dans l'autorisation temporaire du destinataire dans SEED.	-
IC_RG_BR048	Si le destinataire est un Destinataire Certifié Alors le code Produit Accise de chaque article doit exister dans l'autorisation du destinataire.	-
IC_RG_BR049	Si le destinataire est un Destinataire Certifié Temporaire Alors le code Produit Accise de chaque article doit exister dans l'autorisation du destinataire.	-
813 - 815		

4.1.3 REGLES

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
IC_RG_R027	Les numéros d'accises communiqués doivent exister au sein de la base SEED ( <a href="https://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/seed/seed_consultation.jsp?Lang=fr">https://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/seed/seed_consultation.jsp?Lang=fr</a> )	
IC_RG_R044	Pour l'expéditeur : Si le numero d'Accise de l'Expéditeur correspond à une autorisation ou une autorisation temporaire dans le référentiel SEED Alors l'agrément de l'expéditeur référencé doit être : - "Entrepositaire agréé" ; (ne concerne pas les DAES) - "Expéditeur enregistré" ; (ne concerne pas les DAES) - "Expéditeur certifié " ou - "Expéditeur certifié temporaire" Pour le lieu d'expédition : Pour les DAE : xxx	N/A
IC_RG_R045	Dans le cadre des DAES, les types de destinataire sont "9 - Destinataire certifié" et "10 - Destinataire Certifié temporaire". Le numéro d'accise du destinataire doit être de type DC ou DCT. Pour les Destinataires certifiés (et temporaires), n'importe quel lieu de livraison peut être mentionné. Si le lieu de livraison est un numéro d'accise de lieu de livraison du destinataire, il n'est pas nécessaire de renseigner les champs d'adresse. Sinon, si le lieu de livraison n'est pas identifiable par un numéro d'accise de lieu, alors les champs d'adresse du lieu de livraison doivent être renseignés.	
IC_RG_R051	Ce champ prend sa valeur dans la table <i>Ref_10 - Pays</i> (exception pour le code pays "GR") à l'exception des codes valeurs faisant référence aux États membres de l'UE. (exception pour le code pays "GB") i.e. Ref_10 - "GR" - Ref_31 + "GB" <b>Alors</b> la saisie est valide. <b>Sinon</b> le message GEN_MSG44 s'affiche.	Listes disponibles dans GamRef
IC_RG_R054	La durée du transport est exprimée en heures ou en jours, avec le format "P99" où : -"P" correspond à une lettre dans ("H"= heures ou "J" = Jour) -"99" correspond à un nombre à 2 chiffres Si P est "H", alors ce nombre doit être inférieur ou égal à 24 Si P est "J", alors le numéro doit être inférieur ou égal à la durée maximum de transport (cf. SEED.-TRANSPORTMODECODE : Durée max de transport) pour le mode de transport correspondant.	Disponible dans GamRef
IC_RG_R059	Le numéro de séquence d'un DAES est généré automatiquement, valorisé à "1" lors de la soumission initiale du DAES puis incrémenté d'une unité à chaque changement de destination.	-
IC_RG_R060	La référence d'un article est un numéro séquentiel unique (à partir de 1).	-
IC_RG_R196	Dans le cas des DAE hors Export (DAES_typeMessage = « Soumission Standard » ), les valeurs possibles de DAES_typedestination sont : - 1 = Entrepôt fiscal - 2 = Destinataire enregistré - 3 = Destinataire enregistré temporaire - 4 = Livraison directe - 5 = Destinataire exonéré - 6 = Export - 8 = Destination inconnue (destinataire inconnu)	Liste disponible dans GamRef

**Guide Utilisateur DTI+**

	Dans le cas des DAES ( DAES_typeMessage = « Duty Paid B2B » ), les valeurs possibles de DAES_typedestination sont : - 9 = Destinataire certifié - 10 = Destinataire certifié temporaire Dans le cas des DAE avec exportation (dédouanement local) ( DAES_typeMessage= « Soumission pour exportation (autorisation locale) » ), DAES_typedestination doit être - 6 – Exportation.	
IC_RG_R211	Si le code du produit d'accise est autre que S500 Alors le code NC doit être extrait de la liste correspondante des Ref_34 - Nomenclature combinée.	Liste disponible dans GamRef
IC_RG_R216	Si le type de Garant est valorisé à "Pas de garantie est fourni conformément à l'article 17, paragraphe 5, de la directive 2020/262 » le code de mode de transport doit être « Transport maritime » ou « Installations de transport fixes"	Prise en compte du code '5' pour le type de garant.
IC_RG_R219	La masse brute doit être supérieure ou égale à la masse nette.	FESS-182
IC_RG_R232	La valeur de ce champ doit être supérieure à zéro.	FESS-154
IC_RG_R237	La valeur de ce champ doit être supérieure ou égale à 0,5 et inférieure ou égale à 100.	FESS-183 / DDNEA-214 (remplace la M157)
IC_RG_R251	Si le nombre d'emballage (DAES.article.conditionnement_nbEmballage) est valorisé à 0 Alors il doit exister au moins un conditionnement portant la même marque d'expédition et pour lequel le nombre d'emballage est supérieur à 0.	Si le champ « Nombre d'emballage » est renseigné à « 0 », il doit exister un package avec le champ « Marque d'expédition » identique et le champ « Nombre d'emballages » supérieur à 0
IC_RG_R258	En cas de soumission standard (DAES_typeMessage = « Standard soumission"), les valeurs possibles de DAES_typedestination sont : - 1 = Entrepôt fiscal - 2 = Destinataire enregistré - 3 = Destinataire enregistré temporairement - 4 = Livraison directe - 5 = Destinataire exonéré - 6 = Export - 8 = Destination inconnue (destinataire inconnu) En cas de soumission d'un DAES ( DAES_typeMessage = « Duty Paid B2B » ), les valeurs possibles de DAES_typedestination sont : - 9 = Destinataire certifié - 10 = Destinataire certifié temporaire - 11 = Retour au lieu d'expédition	
IC_RG_R260	Pour les DAE le champ indication origine applicables aux DAE sont : '1 - Origine-Entrepôt fiscal' '2 - Origine-Importation' Les « codes de type d'origine » applicables aux mouvements DAES sont : '3 - Origine - Droits acquittés'	
IC_RG_R261	Pour les DAES le champ type de message doit être valorisé à '3 - Submission for Duty Paid B2B'	
IC_RG_R263	Les Codes produits applicables aux mouvements en droits acquittés (DAES) sont : tous les codes listés dans la liste Ref_21 (BC36). Les Codes produits applicables aux mouvements en suspension de droits (DAE) sont tous les codes listés dans la liste Ref_21 (BC36) à l'exception du "S600 - alcool complètement dénaturé, concerné par l'article 20 de la directive 92/83/EEC", s'agissant d'alcool qui a été dénaturé et remplit donc les conditions pour bénéficier d'une exonération fournie par l'article 27(1)(a) de la directive"	La distinction entre DAES et DAE doit être déduite du numéro de CRA ou bien de la balise DAES_typedestination dans le cas du 815.

4.1.4 REGLES SPECIFIQUES FR

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
IC_RG_R017	Si un champ contient une valeur non autorisée (la valeur nest pas comprise dans sa liste de référence Ref_XX) <b>Alors</b> le message GEN_MSG49 s'affiche.	

4.1.5 REGLES IHM

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
-----------	--------------------------	-------------

Guide Utilisateur DTI+

FR_RG_C001	Si la valeur renseignée ne respecte pas le format suivant : JJ/MM/AAAA, avec JJ, MM et AAAA numériques, Alors le système lève le message d'erreur.	
FR_RG_C005N	Si DAES_typecirculation2 est "EN" (jamais le cas pour les DAES) Alors le champ DAES.transport_dureeTransp est facultatif. Sinon le champ/rubrique concerné est obligatoire. Le message GEN_MSG11 s'affiche si le champ n'est pas renseigné.	
FR_RG_C010	Le numéro d'accise du destinataire renseigné doit exister dans la base SEED. A défaut, le message GEN_MSG110 est renvoyé.	
FR_RG_R149	Le numéro d'accise expéditeur doit être égal au numéro d'accise de l'opérateur rattaché à l'utilisateur connecté.	

4.1.6 AUTRES RÈGLES

Référence	Traduction FR FESS/DDNEA	Commentaire
FR_RG_R031	La date d'expédition doit être comprise entre la date d'émission + 1 jour et la date d'émission + X jours (X étant une donnée paramétrable ayant pour valeur 7 par défaut) sauf si l'indicateur d'émission différée est valorisé à 'Vrai', auquel cas il n'y a pas de contrôle sur la date d'expédition (Procédure de secours)	La date d'expédition doit être postérieure ou égale à la date d'émission.
FR_RG_R033	Le numéro d'agrément de l'expéditeur est obligatoire pour les DAES.	Le lieu d'expédition doit être renseigné : soit par le numéro d'accise du lieu de livraison ou tout autre identifiant de lieu.
FR_RG_R036	L'agrément expéditeur doit être « ACTIF » ([EAOE].generique.etat) pour que l'opérateur puisse émettre un DAES.	
FR_RG_R037	En cas de circulation intracommunautaire ([DestinationTypeCode] = 'IC') le numéro d'accise du destinataire ne doit pas commencer par « FR »	
FR_RG_R038	Si le type de destination est "Destinataire Certifié" ou "Destinataire Certifié Temporaire", l'agrément lié au numéro d'accise du destinataire doit être de type "Destinataire certifié" ou "Destinataire certifié temporaire"	-
FR_RG_R039	L'agrément de l'expéditeur doit être "Expéditeur certifié".	-
FR_RG_R045	Si la valeur du champ DAES.garant_typeGar est "Destinataire", Alors le système valide la saisie Sinon Le message GEN_MSG94 s'affiche.	-
FR_RG_R046	Si le produit sélectionné dans [ExciseProductCodeType] (EPC) est de type "alcool": - Bière (code fonctionnel "B") - Alcool éthylique et spiritueux (code fonctionnel "S") - Vins et boissons fermentées autres que le vin et la bière (code fonctionnel "W") - Produits vitivinicoles et capsules CRD (code fonctionnel "X") Alors le champ [SizeOfProducerType] peut être valorisé Sinon le système renvoie le message GEN_MSG95.	-